

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 18-02 du 30 janvier 2025

### **PED 3 (2022-2027) – AXE 2 : DES COLLÈGES EN FORME OLYMPIQUE – RÉSIDENCES SPORTIVES DANS LES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 18-01 du 7 juillet 2022 relative à la création et au cadrage du dispositif de résidences sportives dans les collèges,

Vu sa délibération n° 18-04 du 6 juillet 2023 relative à l'approbation de la convention-type tripartite du dispositif des résidences sportives dans les collèges de Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les six résidences sportives au collège à réaliser sur l'année scolaire 2024-2025 par les partenaires sportifs suivants, au sein des collèges désignés, dont les programmes sont conformes à la délibération cadre :

- Association Bobigny Rugby 93, avec le collège Angela Davis à Bobigny ;
- Hockey Club de Neuilly-sur-Marne, les Bisons, avec le collège Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne ;
- Tremblay-en-France Handball, avec le collège Ronsard à Tremblay-en-France ;
- Rugby Club de Drancy, avec le collège Jorissen à Drancy ;
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93, avec le collège Gabriel Péri à Aubervilliers ;
- Art et Sports de Drancy - section Handball, avec le collège Aretha Franklin à Drancy ;



- ALLOUE à l'association suivante, au titre de la mise en œuvre d'une résidence sportive, la subvention de fonctionnement suivante pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Art et Sports de Drancy - section handball : 5 000 euros pour une résidence sportive réalisée avec le collège Aretha Franklin à Drancy ;

- APPROUVE les conventions de labellisation tripartites entre association sportive, collège et Département ci-annexées.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*